

DOSSIER D'INSCRIPTION

JEUNE SAPEUR-POMPIER

ANNEE 2020/2021

Photo d'identité

à coller

Demande pour la section locale du Centre de formation départemental des sapeurs-pompiers à L'Hermitage sous l'égide de la section départementale de l'UDSP 35		
IDENTITE DU CANDIDAT	IDENTITE DU RESPONSABLE LEGAL 1	IDENTITE DU RESPONSABLE LEGAL 2
Nom	Nom	Nom
Prénom	Prénom.....	Prénom
N° Sécurité Sociale	N° Sécurité Sociale	N° Sécurité Sociale
Adresse.....	*Adresse	*Adresse
Code postal	Code postal.....	Code postal.....
Ville	Ville	Ville
Date de naissance	Date de naissance	Date de naissance
Lieu de naissance	Lieu de naissance	Lieu de naissance
Départ. de naissance :	Départ. de naissance :	Départ. de naissance :
Tel. fixe :	*Tel. fixe :	*Tel. fixe :
Tel. mobile :	Tel. mobile :	Tel. mobile :
Adresse électronique :	Adresse électronique :	Adresse électronique :

* Adresse postale complète et n° fixe, à compléter si différents de ceux du candidat

DEVENIR JEUNE SAPEUR-POMPIER

Devenir jeune sapeur-pompier, c'est vivre une expérience unique, découvrir la force de travail en équipe et surtout, apprendre les gestes qui sauvent.

C'est aussi s'initier aux techniques de secours et de lutte contre l'incendie, découvrir les véhicules spécialisés des sapeurs-pompiers et pratiquer régulièrement un ou plusieurs sports, ...

Civisme et solidarité sont au cœur de cette activité aux multiples facettes. Le jeune sapeur-pompier aura acquis un savoir, un savoir-faire et un savoir-être qui lui seront utiles tout au long de sa vie, afin de devenir s'il le souhaite, sapeur-pompier.

La formation des jeunes sapeurs-pompiers qui s'étale sur 4 années scolaires est axée autour du secours à personnes, de la lutte contre les incendies et de la protection des biens et de l'environnement. Elle comporte également un volet d'information sur le fonctionnement des services d'incendie et de secours. A l'issue de leur formation, ils passent le Brevet national de jeune sapeur-pompier et disposent des qualifications nécessaires pour intégrer un centre d'incendie et de secours et devenir opérationnels en tant que sapeur-pompier volontaire après un stage de formation complémentaire au sein du SDIS 35.

Cet engagement nécessite un effort constant de l'enfant et une grande motivation.

Une charte des valeurs ainsi qu'un règlement intérieur définissent les valeurs portées par la section de JSP ainsi que le mode de fonctionnement.

L'adhésion annuelle est fixée à 125 € payable en une ou plusieurs fois, lorsque le recrutement du jeune est effectif. Aucun règlement n'est demandé lors de l'envoi du dossier d'inscription.

De septembre 2020 à juin 2021, les séances d'instruction auront lieu les samedis après-midis, de 13h00 à 17h00 puis les samedis matins de 8h00 à 12h00 à partir de septembre 2021.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopie du carnet de santé (page vaccinations)
- Lettre manuscrite de motivation du jeune candidat avec mention de l'autorisation parentale
- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du livret de famille
- Certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique du sport (cf imprimé joint)
- Une photo d'identité en sus de celle du dossier d'inscription
- Bulletins scolaires des 2 derniers trimestres ou du 1^{er} semestre de l'année en cours
- Photocopie du certificat PSC 1 (Prévention et secours civiques de niveau 1)
Informations et inscription, le cas échéant, auprès du secrétariat de la section Enseignement du secourisme de l'UDSP 35 au 02 99 26 90 02 / formation@udsp35.fr
- Brevet élémentaire de natation 50 mètres nage libre

**Dossier à retourner accompagné de l'ensemble des pièces à joindre
pour le 30 avril 2020, dernier délai.**

au Secrétariat Général de l'UDSP 35 – 9 avenue des Platanes – 35310 MORDELLES

SCOLARITE

Nom de l'établissement scolaire :

Adresse complète :

Classe à la rentrée de septembre 2020 :

ASSURANCE

Contractez-vous une assurance Responsabilité Civile pour votre enfant ?

OUI

NON

Si oui, nom et adresse de l'assurance :

.....

N° de police :

N.B : L'association contracte une assurance individuelle et collective pour les activités des JSP

ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Votre enfant est-il membre d'une autre association ou d'un club sportif ?

OUI

NON

Si oui, nom et adresse de l'association et/ou du club sportif :

.....

Objet de l'activité :

SANTE

Nom du médecin de famille :

Adresse complète du cabinet du médecin :

.....

N° de téléphone :

Date de rappels des prochains vaccins :

BCG : / D.POLIO : / TETANOS :

L'enfant a-t-il déjà été victime d'accident(s) l'obligeant à une hospitalisation ou une immobilisation totale ou partielle ?

Si oui, pourquoi ?

N.B : Les vaccinations sont à la charge des parents ou tuteurs légaux. Ils sont obligatoires pour faire partie d'une section JSP.

CONTRAT D'ENGAGEMENT DU JEUNE CANDIDAT

Je soussigné(e), (Nom et Prénom)
Né(e) le A N° département

sollicite une adhésion en qualité de jeune sapeur-pompier au sein de l'Union départementale des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine.

En conséquence, je m'engage à respecter la charte des valeurs et le contenu du règlement intérieur, et me conformer aux règles de discipline et de fonctionnement, pendant toute la durée de ma formation au sein de cette association.

Ma demande est faite pour une durée d'un an renouvelable tacitement 3 fois, à compter de ce jour.

Je suis informé(e) de mon renvoi immédiat et sans appel si je commets un acte délictueux et/ou si mon comportement porte atteinte à l'image ou aux valeurs des sapeurs-pompiers.

Conformément à la loi informatique et libertés, j'autorise à utiliser toutes les données mentionnées par l'association, à seule fin du bon fonctionnement de l'association. J'ai accès à ces données et peux les modifier si nécessaire.

Fait à, le

*Signature du (ou des) représentant(s) légal(aux)
précédée de la mention « lu et approuvé »*

AUTORISATION DU OU DES REPRESENTANT(S) LEGAL(AUX)

Je (nous) soussigné(e)(s), et
représentant(s) légal(aux) de l'enfant
l'autorise(ons) à contracter un engagement d'un an renouvelable à l'association départementale des sapeurs-pompiers – section jeunes sapeurs-pompiers.

Je (nous) donne(ons) mon (notre) accord au président de l'UDSP 35 pour le faire participer à toutes les activités programmées dans le planning de l'association et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement de la section.

Conformément à la loi informatique et libertés, j'(nous) autorise(ons) à utiliser toutes les données mentionnées par l'association, à seule fin du bon fonctionnement de l'association. J'(nous) ai (avons) accès à ces données et pouvons les modifier si nécessaire.

Je (nous) autorise(ons) la section JSP concernée, l'Union départementale des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine et le Service départemental des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine, à utiliser à toutes fins utiles (communication, presse, site internet, réseaux sociaux...), les images de mon (notre) enfant réalisées lors de ses activités de JSP. Toute communication individuelle ou particulière, émanant d'un prestataire extérieur, sera soumise à autorisation spécifique.

De plus, je (nous) autorise(ons) les responsables des jeunes sapeurs-pompiers, en mon (notre) absence, à faire soigner ou hospitaliser mon (notre) enfant en cas d'accident ou de maladie survenant pendant les heures d'activités.

Fait à, le

*Signature du (ou des) représentant(s) légal(aux)
précédée de la mention « lu et approuvé »*

**INFORMATION SUR LES PRINCIPALES NORMES D'APTITUDE EXIGÉES
LORS DU RECRUTEMENT DES SAPEURS-POMPIERS**

(Définies par l'arrêté du 06 mai 2000)

Taille / Poids	Le candidat doit présenter des paramètres anthropométriques et une condition physique compatibles à une activité opérationnelle.	
Antécédents	⇒ Asthme ou équivalents ⇒ Allergies ORL (rhinites, sinusites, otites...)	Nécessité d'un bilan spécialisé AVANT toute visite de recrutement.
Vision	Aptitude toutes missions	Acuité visuelle totale (cumulée) des 2 yeux : <u>Sans correction</u> : 6/10 ^{ème} au total (3/10 ^{ème} pour chaque œil ou 4 et 2 ou 5 et 1) <u>Avec correction</u> : 16/10 ^{ème} au total (8/10 ^{ème} pour chaque œil ou 7 et 9 ou 6 et 10)
	Aptitude hors incendie (limitée au secours à personne)	Acuité visuelle 1/20 ^{ème} à chaque œil, corrigéable à 8/10 pour un œil et 5/10 pour l'autre. ATTENTION : Cette aptitude restreinte peut ne pas être acceptée par le SDIS 35
	Chirurgie oculaire	En cas d'antécédents de photokératotomie réfractive, il n'y a pas de contre-indication aux missions des sapeurs-pompiers sous réserve de disposer d'un certificat de cicatrisation établi par un ophtalmologue trois mois après l'intervention.
Vaccins	Obligatoires et en règle le jour de la visite de recrutement	⇒ BCG + test tuberculique ⇒ Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite (dernier rappel datant de moins de 10 ans) ⇒ Hépatite B (3 injections au minimum et dosage des anticorps selon l'âge et/ou les conditions de vaccination)

Ces normes ne sont pas exigibles pour l'activité de jeune sapeur-pompier, mais l'existence (ou l'apparition lors de la croissance) d'une seule anomalie par rapport à ces normes peut aboutir à l'inaptitude au recrutement.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et il existe de nombreux autres critères d'évaluation de l'aptitude au recrutement.

Il est donc indispensable de signaler au médecin, lors de la visite d'entrée dans une section JSP et tout au long de la formation JSP, tout problème de santé afin d'avoir une information sur les répercussions possibles au moment du recrutement.

Je soussigné(e) certifie que l'on m'a remis un exemplaire de ce document et avoir reçu toutes les informations correspondantes.

Fait à, le

Signature du candidat

Signature d'au moins un représentant légal

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre médical, veuillez contacter le :
Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) du SDIS 35 au 02.99.87.65.41



**CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE
A LA PRATIQUE DES ACTIVITES
PHYSIQUES ET SPORTIVES
DES JEUNES SAPEURS-POMIERS**

Année 2020/2021

Je soussigné(e)

docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour :

NOM et Prénom du (de la) jeune candidat(e)

Né(e) le à

Et n'avoir constaté, à ce jour, aucune contre-indication cliniquement décelable à la pratique des activités physiques et sportives (y compris le cross-country et l'athlétisme en compétition) ainsi qu'aux activités de Jeunes sapeurs-pompiers.

Fait le à

Cachet et signature